



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

L'article 107 de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vient renforcer l'information financière tant sur le fonds que la forme des documents budgétaires des collectivités territoriales.

Le présent document vise à répondre à cette obligation légale.

Dans les 15 jours suivants leur adoption, les budgets sont mis à disposition du public dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et sont toujours consultables en mairie ou au siège de l'EPCI. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Il est également prévu, depuis le décret du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières: que lorsqu'il existe, une présentation simplifiée des informations contenues dans le budget primitif et le compte administratif doit être mise en ligne sur le site de la collectivité dans un délai d'un mois à compter de l'adoption par le conseil municipal de la délibération.

Cette publication devra présenter des informations financières claires et lisibles aux citoyens et s'accompagner: du rapport du débat d'orientation budgétaire (DOB), d'une note explicative de synthèse de budget primitif et d'une note explicative de synthèse du compte administratif.

Table des matières

I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	3
II - LE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE DE SAINT MANDRIER SUR MER	6
III - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX	11
IV- LE BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX	12

I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

A - Données synthétiques :

Pour la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, le compte administratif s'établit comme suit :

EN €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	6 498 250,88	7 292 907,25	1 138 517,76	1 174 533,38
Résultat 2019		794 656,37		36 015,62
Résultat antérieur reporté		2 773 740,28	34 982,20	
Résultat de clôture 2019		3 568 396,65		1 033,42
Restes à réaliser INV			1 080 380,94	491 238,00

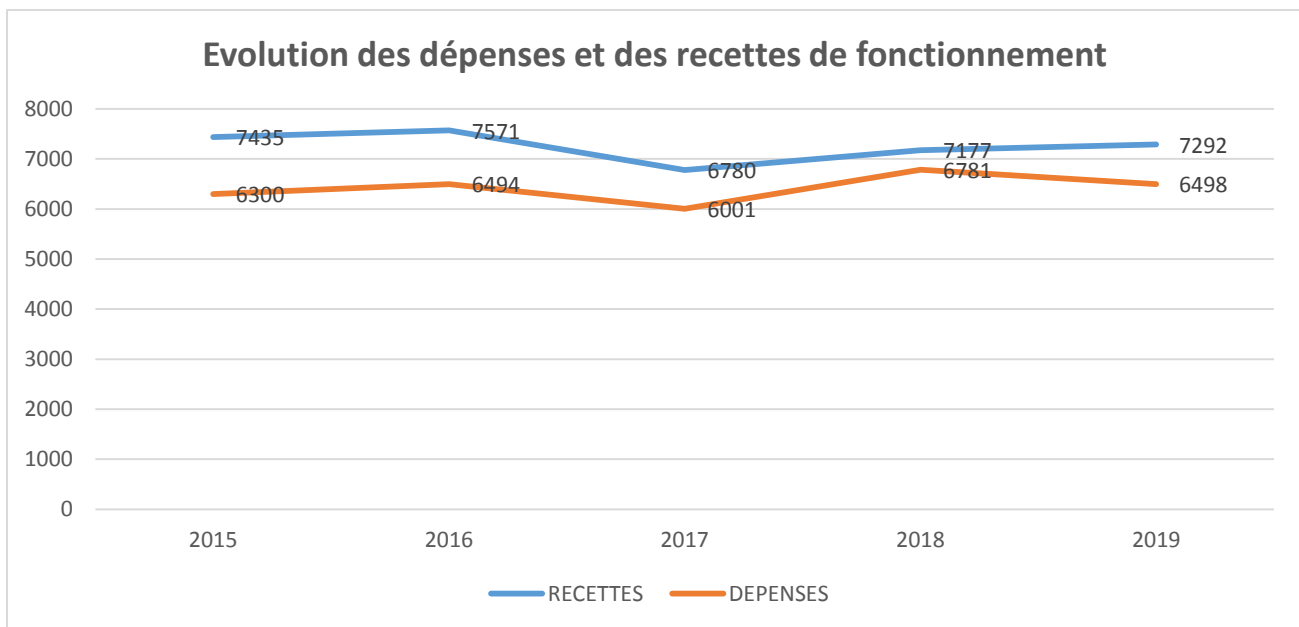
Aussi, en 2019, la commune bénéficie d'un excédent de l'ordre de 3 568 396.65 € en fonctionnement et de 1033.42 € en investissement.

Cet excédent permettra à la commune d'entreprendre de réaliser des travaux lesquels seront prévus lors du vote du budget 2020.

Plus en détail et de manière simplifiée, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont établies comme suit :

O11	charges à caractère général	1 256 919.68 €
O12	charges de personnel	3 655 615.25 €
O14	atténuation de produits	733 414.83 €
65	autres ch. de gestion courante	488 241.31 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	-
66	charges financières	28 274,52 €
67	charges exceptionnelles	32 993.78 €
68	provisions semi-budgétaires	25 500,000
	total opérations réelles	6 220 959.37 €
O23	virement à l'investissement	2 483 554,00 €
O42	transferts entre sections	277 291.51€
	total opérations d'ordre	277 291.51€
	total dépenses fonctionnement	6 498 250.88 €

O13	atténuation de charges	77 344.05 €
70	produits	662 896.01 €
73	impôts et taxes	5 041 549.44 €
74	dotations et participations	1 131 896.18 €
75	autres produits	266 424.06 €
76	produits financiers	5 509.96 €
77	produits exceptionnels	45 277.95 €
78	Reprise sur prov.semi-budg.	16 500,00
	total opérations réelles	7 247 397,65
O42	transferts entre sections	45 509,60
	total opérations d'ordre	45 509,60
	total recettes fonctionnement	7 292 907,25



En investissement, la commune a réalisé 1 174 533, 38 € de travaux.

Quelques chantiers entrepris par la commune concernant :

- L'extension et l'aménagement du cimetière communal ;
- L'acquisition immobilière d'une portion supplémentaire à Fliche Bergis pour accueillir le futur centre de loisirs et conservatoire de musique ainsi que certaines études préalables au projet.
- la rénovation du service social ainsi que de la Police Municipale ;

N° OPERATIC	INTITULE	REALISE 2019	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
20422	AIDES AUX FACADES	- €	11 113,26 €	
0502	TERRAINS SPORTIFS	4 488,00 €	- €	
0602	MISE EN SECURITE	6 995,62 €	86 271,13 €	
0607	VIDEO PROTECTION	6 931,54 €	- €	
0702	ERMITAGE	23 389,90 €	3 981,37 €	10 440,00 €
0806	CIMETIERE	21 712,80 €	515 366,02 €	257 384,00 €
2011-01	CUISINE CENTRALE - MATERIELS RESTAURANT SC	8 923,14 €	- €	62 500,00 €
2011-02	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	4 791,60 €	8 620,87 €	
2011-03	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	188 076,44 €	- €	25 000,00 €
2014-01	ILLUMINATIONS	11 006,52 €	695,80 €	
2016-01	FORTS	- €	- €	
53	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	304 641,86 €	422 727,64 €	118 414,00 €
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	20 276,88 €	4 280,00 €	
68	INFORMATIQUE	22 505,99 €	159,49 €	
69	ACQUISITION MOBILIERS ADMINISTRATIFS	4 758,20 €	- €	
76	MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES	2 630,95 €	- €	
77	DIVERS MATERIELS TECHNIQUES	49 744,85 €	6 751,59 €	
77	DIVERS MATERIELS POLICE MUNICIPALE	5 100,20 €	2 085,70 €	
9701	ACQUISITION DE VEHICULES	45 109,05 €	8 358,08 €	17 500,00 €
9801	ACQUISITION MARINE	- €	9 970,00 €	
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS	904,67 €	- €	
0604	POSTES DE SECOURS + PLAGES NON CONCEDEES	1 512,00 €	- €	
2011-01	AP-CP CUISINE CENTRALE	59 213,50 €	- €	
2018-03	AP-CP FLICHE BERGIS	43 079,36 €	- €	

B – L'état de la dette sur Saint-Mandrier-sur-Mer

Au 31/12/2019, la commune ne dispose plus que d'un seul emprunt à taux fixe de 4.58% pour un montant de 560 654 €. Ce prêt a été souscrit le 25 Février 2009 pour un montant de 1 000 000 € pour une durée de 20 ans.

La capacité de désendettement de la commune est d'environ 8 mois et l'encours de dette (en € par habitant) est de 112 € alors que la moyenne des communes de la même strate ont une capacité de désendettement de 844 € selon les sources de la Direction Générale des Collectivités Locales.

C – Les ratios :

Les ratios permettent d'analyser la situation financière d'une commune. Sur Saint-Mandrier-sur-Mer, les ratios sont les suivants :

	Commune 2019	Moyenne strate
RATIO 1 - Dépenses Réelle Fonctionnement/Population	1 054,83	1029
RATIO 2 - Impôt/Population	706,78	488
RATIO 3 - Recettes Réelles Fonctionnement/Population	1 225,27	1171
RATIO 4 - Dépenses Equipement Brut/Population	377,65	320
RATIO 5 - ENCOURS DETTE/Population	104,12	962
RATIO 6 - DGF/Population	122,21	152
RATIO 7 - Masse Salariale/Dépenses Réelle Fonctionnement	58,76%	56,46%
RATIO 8 - Dépenses Réelle Fonctionnement + Remboursement Dette/Recettes Réelles Fonctionnement	86,78%	90,70%
RATIO 9 - DEP EQT BRUT /Recettes Réelles Fonctionnement	30,82%	32,10%
RATIO 10 - ENCOURS DETTE / Recettes Réelles Fonctionnement	8,50%	74,57%

II - LE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE DE SAINT MANDRIER SUR MER

Le vote du budget primitif communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année. Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : son adoption autorise le Maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Il se compose d'une section de fonctionnement (dépenses courantes, charges de personnel, subventions aux associations ...) et d'une section d'investissement (opération de travaux, remboursement du capital de l'emprunt...).

Le budget primitif est en principe voté avant le 15 Avril de l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat. Cette date est reportée au 30 Avril les années de renouvellement des organes délibérants.

Exceptionnellement, en 2020 compte tenu du COVID19 et par dérogation à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif doit intervenir avant le 31 Juillet 2020.

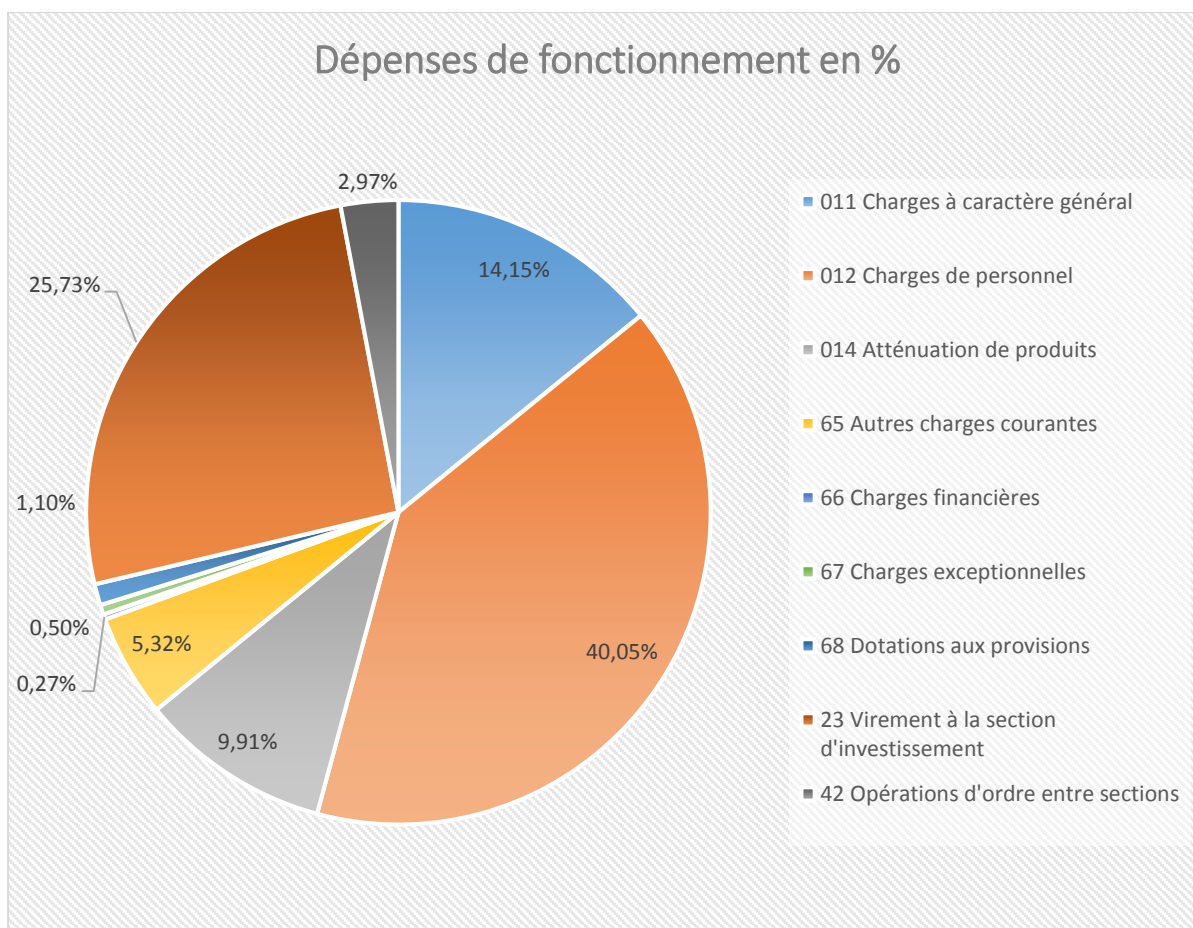
L'équilibre du budget primitif 2020 s'établit à 13 774 553.63 €. Il se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 741 435.10 €, dont la reprise du résultat de l'année 2019 en recette de 2 980 287.13 €.
- Section d'investissement : 4 033 118.50 € dont :

Dépenses : Crédit nouveaux = 2 952 737.56 €
 RAR = 1 080 380.94 €

Recettes : Crédit nouveaux = 1 034 438.52 €
 RAR = 491 238.00 €
 Virement de section = 2 506 408.56 €
 Excédent reporté = 1033.42 €

Les dépenses de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :



Les charges de personnel constituent la dépense la plus significative dans le budget (40.05%) de la commune puisque la commune emploie actuellement 78.81 équivalent temps plein.

Les emplois sont répartis au sein de différentes filières :

- Filière administrative : 27 %
- Filière technique : 52%
- Filière Animation : 4 %
- Filière Police : 9%

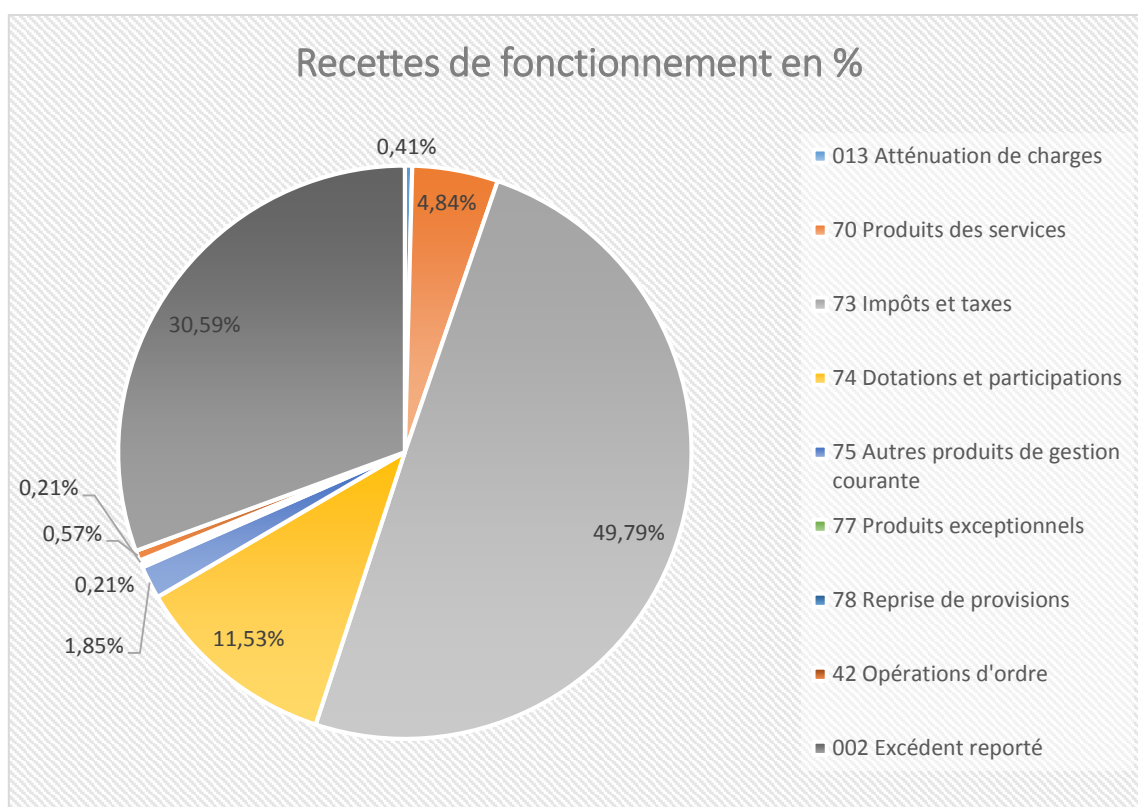
Par ailleurs, 25.73 % des dépenses de fonctionnement constitue le virement à la section d'investissement du budget primitif de la commune et ceci pour permettre de participer aux financements des opérations qui doivent être réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2020.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des taxes directes c'est-à-dire le taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et des taxes foncières non bâties.

Pour 2020, les taux seront maintenus à ceux votés en 2019.

	Base d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe d'habitation	15 333 000	12.54 %	1 922 758 €
Taxe Foncière bâti	11 598 000	18.00 %	2 087 640 €
Taxe foncière non bâti	7 500	52.30 %	3 923 €
Majoration de la TH sur les résidences secondaires	6 409 227	Majoration de 20% du taux de la TH	160 743 €
Recettes prévisionnelles			4 175 064 €

La commune bénéficie également de recettes tirées de dotations de l'état et de la vente des produits des services et du domaine.



**PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
BUDGET 2020**

011	charges à caractère général	1 378 645
012	charges de personnel	3 901 000
014	atténuation de produits	965 491
65	autres ch. de gestion courante	518 025
66	charges financières	26 024.57
67	charges exceptionnelles	49 090
68	provisions semi-budgétaires contx	13 500
	provisions semi-budgétaires RAR	93 600
	total opérations réelles	6 945 375.57
023	virement à l'investissement	2 506 408.56
042	transferts entre sections	289 651
	total opérations d'ordre	289 651
	total dépenses fonctionnement	7 235 026.57
002	déficit reporté	/
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 741 435.13

013	atténuation de charges	40 000
70	produits	471 434
73	impôts et taxes	4 850 064
74	dotations et participations	1 123 292
75	autres produits	180 000
76	produits financiers	/
77	produits exceptionnels	20 000
78	Reprise sur prov.semi-budg.	20 500
	total opérations réelles	6 705 290
042	transferts entre sections	55 858
	total opérations d'ordre	55 858
	total recettes fonctionnement	6 761 148
002	excédent reporté	2 980 287.13
	TOTAL FONCTIONNEMENT	9 741 435.13

En section d'investissement, la commune envisage de réaliser les travaux suivants en 2020 :

0502	TERRAINS SPORTIFS	160 000,00
0602	MISE EN SECURITE	20 000,00
0607	VIDEO PROTECTION	200 000,00
0702	ERMITAGE	40 000,00
0806	CIMETIERE	15 000,00
201101	CUISINE CENTRALE AP/CP	170 000,00
201101	CUISINE CENTRALE	30 000,00
201102	ACCESSIBILITE	30 000,00
201401	ILLUMINATIONS	20 000,00
201601	FORT DE LA COUDOULIERE	20 000,00
53	DIVERS TRAVAUX BATIMENTS	817 000,00
54	EQUIPEMENTS SPORTIFS	40 000,00
68	INFORMATIQUE	60 000,00
69	ACQUISITIONS MOBILIERES	7 000,00
201803	FLICHE BERGIS	300 000,00
76	MOBILIERS MATERIELS SCOLAIRES	5 000,00
77	DIVERS MATERIELS ST + PM (7750)	61 300,00
9701	ACQUISITIONS DE VEHICULES	122 000,00
9801	ACQUISITION MARINE	0,00
9803	JEUX DIVERS POUR ENFANTS ECOLES	35 000,00
0604	POSTES DE SECOURS+PLAGES NON CONCEDEES	5 000,00
202001	BUDGET CITOYEN	50 000,00
202002	PLANTATIONS	150 000,00
202003	NOUVEAU FOYER DES JEUNES	80 000,00
202004	ECLAIRAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS (tennis)	80 000,00
202005	FOYER DES ANCIENS	100 000,00
20422	AIDES AUX FACADES	20 079,56

Ces dépenses d'investissement seront principalement financées par l'excédent issu de la section de fonctionnement, les subventions et les participations des partenaires institutionnels de la commune et des dotations de l'état.

Il n'est pas prévu la contractualisation d'emprunt pour l'année 2020.

III - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

Depuis 2016, la commune gère les trois gîtes communaux situés sur le domaine de l'Ermitage.

Les dépenses et les recettes des gîtes communaux sont retracées dans le budget annexe des gîtes communaux.

Le compte administratif du budget annexe des gîtes s'établit comme suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	34 182,06	37 101,48	5 090,51	2 008,48
Résultat exercice 2019		2 919,42	-3 082,03	
Résultat antérieur reporté (002)/(001)		53 748,07		263,54
Résultat de clôture 2019		56 667,49	-2 818,49	
RAR			néant	
Résultat 2019		56 667,49	-2 818,49	

Les dépenses d'exploitation concernent principalement le remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal, les fluides des trois gîtes, le paiement de la taxe de séjour à la métropole ainsi que l'acquisition de produits d'entretien et de petits équipements.

Par ailleurs, comme cela avait été prévu lors du vote du budget primitif 2019, le remboursement de la dotation initiale a été opéré sur le budget principal de la commune à hauteur de 10 000 €.

Les recettes d'exploitation concernent uniquement la location des gîtes et sont excédentaires par rapport aux prévisions budgétaires et aux recettes encaissées en 2018.

En investissement, les dépenses concernent l'installation du WIFI et l'achat de mobiliers.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES GITES

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	9 788.32 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	37 101.48 €
012	Charges de personnel et assimilés	11 967.54 €			
014	Atténuations de produits	189.40 €			
67	Charges exceptionnelles	10 228.32 €	77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre	2008.48 €			
Total dépenses		34 182.06 €	Total recettes		37 101.48 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
20 – 2135	Installations, agencements	4 791.31 €	040	Opérations d'ordre	2008.48 €
20 – 2184	Mobiliers	299.20 €			
Total dépenses		5 090.51 €	Total recettes		2008.48 €

IV- LE BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX

L'équilibre du budget primitif 2020 s'établit à 121 616.49 €. Il se répartit comme suit :

- Section d'exploitation : 73 849.00 €
- Section d'investissement : 47 767.49 €

Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 53 849.00 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes : 20 000 €. Cette recette intègre la perte liée au COVID19 et l'absence de location de Mars à Mai 2020.

Les dépenses :

Elles correspondent notamment :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal ;
- aux charges à caractère général et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les fluides, paiement de la taxe de séjour, petits équipements divers ;
- aux dotations aux amortissements ;
- au virement à la section d'investissement pour 38 406.00 €.

Les recettes correspondent au virement de section, aux encaissements de caution ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

Les dépenses correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobiliers, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2020- BUDGET ANNEXE DES GITES

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	15 900 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	20 000 €
012	Charges de personnel et assimilés	15 000 €			
014	Atténuations de produits	1 500 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	53 849 €
042	Opérations d'ordre	1 543 €			
023	Virement à la section d'investissement	38 406 €			
Total dépenses		73 849 €	Total recettes		73 849 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	2 818.49	1068	Mise en réserve	2 818.49
20 – 2135	Installations, agencements	20 000 €	040	Opérations d'ordre	1 543 €
20 – 2184	Mobiliers	9 949 €			
20 – 2188	Autres immobilisations	10 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	38 406 €
16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €	16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €
Total dépenses		47 767.49 €	Total recettes		47 767.49 €

Fait à SAINT MANDRIER SUR MER, le 25/06/2020.

Le Maire,